MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# DÉCISION

**Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu le livre Ier du code rural et de la pêche maritime, et notamment l'article R.141-9 ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant agrément de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Centre Val-de-Loire ;

**Décide :**

**Article 1er. – Monsieur Frédéric MICHEL, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre Val-de-Loire** est nommé commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Centre Val-de-Loire.

**Article 2. – Monsieur Frédéric MICHEL** exerce sa mission auprès de cette société conformément aux dispositions des articles R. 141-2 et R. 141-9 et suivants du livre 1er du code rural et de la pêche maritime et aux instructions qui lui seront données.

**Article 3.** – La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait à Paris, le 14 JAN. 2022

Le ministre de l'agriculture
et de l'alimentation

Pour le ministre et par délégation,

P / La directrice générale de la performance économique
et environnementale des entreprises

L'adjoint au sous-directeur
Performance environnementale
et valorisation des territoires

Sébastien BOUVATIER